

Objet: En réponse à votre courrier

Date: lundi 10 février 2014 18:33:56 HEC

De: HERAULT Gerald

À: nicole.wells@wanadoo.fr

Madame la Présidente,

Sensible à votre courrier et aux inquiétudes des adhérents de votre association concernant les travaux actuellement en cours à proximité du monument du Général de Gaulle, j'ai immédiatement saisi le STIF et le bureau d'études chargé de la mise aux normes des arrêts de bus.

Je vous rappelle que la loi est formelle et que nous devons respecter les obligations quant aux personnes à mobilité réduite.

D'autre part, il n'est pas possible de déplacer l'abri bus là où vous le proposez puisqu'une canalisation importante de gaz est enterrée à cet endroit (problème déjà rencontré lors de la mise en place des jardinières).

Toutefois, j'ai obtenu que l'abri bus cassant la perspective de la Pelouse ne soit pas érigé, puisqu'il s'agit là plus d'un problème de confort que de respect des normes.

Espérant avoir répondu à vos attentes, sereinement, en dehors de toute polémique ou de menace de recours au Tribunal administratif, ce qui m'indiffère. Mon seul but est l'intérêt général.

Très cordialement,

Gérald HERAULT

Maire de Montgeron

Président Délégué du Conseil Général de l'Essonne

Mairie de Montgeron

112 bis, av. de la République - 91230 Montgeron

Tél. : 01 69 83 69 00 - Fax : 01 69 03 55 23

www.montgeron.fr



Participez vous aussi à la protection de l'environnement en n'imprimant ce courriel que si nécessaire.